Bulletin d’inscription

entreprises

Nous vous remercions de bien vouloir nous adresser ce bulletin d’inscription au plus tard 15 jours avant le début de votre formation à Cnam Entreprises. Ce bulletin peut être envoyé par voie électronique ou par courrier et les informations renseignées permettront l’édition de votre futur contrat ou convention.

Conservatoire national des arts et métiers Cnam Entreprises

Case B2B01 - 292, rue Saint Martin - 75141 Paris Cedex 03 entreprises.inter@lecnam.net

La formation:

Titre de la formation : Concepteur et animateur de séquences pédagogiques Code : CC131

Dates : début : 14/10/2020 fin : 09/07/2021

Prix du stage : 4.240 €

Le participant:

☐ Mme /☐ M. Date et lieu de naissance : ....../....../........... à .......................................................

Nom de naissance : ................................. Nom d’usage : ..........................................................

Prénom : ......................................... N°élève (si déjà inscrit au Cnam) : .......................................

Nationalité : ...................................... Plus haut diplôme obtenu : ..................................................

Spécialité du diplôme : .......................................... Année d’obtention : ...........

Situation au regard de l’emploi : ☐ Salarié ☐ Demandeur d’emploi ☐ Indépendant Catégorie socio-professionnelle\*(à choisir au verso) : .........................................................................

Adresse : ...........................................................................................................................................

Code postal : |\_||\_||\_||\_||\_| Ville : .................................................................................................

Téléphone : ................................................. Email : ......................................................................

Si vous bénéficiez d’une prise en charge pour votre stage, veuillez compléter les champs suivants

L’entreprise:

Raison sociale : ...............................................

Adresse : .........................................................

Code postal : |\_||\_||\_||\_||\_|

Ville : ...............................................................

N° de SIRET : |\_||\_||\_||\_||\_||\_||\_||\_||\_| |\_||\_||\_||\_||\_| Contact formation : ........................................

Téléphone : .....................................................

Email : ............................................................

L’entreprise: (adresse de facturation si différente)

# Raison sociale : .................................................

Adresse : ...........................................................

Code postal : |\_||\_||\_||\_||\_|

Ville : .................................................................

N° de SIRET : |\_||\_||\_||\_||\_||\_||\_||\_||\_| |\_||\_||\_||\_||\_| Contact facturation : ........................................

Téléphone : ........................................................

Email : ...............................................................

 Dans tous les cas, l’élève reste redevable des sommes non acquittées à Cnam Entreprises par le tiers-payeur, notamment dans

 l’hypothèse d’absences de l’élève à une partie de la formation.

Tiers-payeur (si différent de l’entreprise):

# Raison sociale : .............................................

Adresse : ....................................................................................................................

Code postal : ............................... Ville : ............................................................

N° de SIRET : |\_||\_||\_||\_||\_||\_||\_||\_||\_| |\_||\_||\_||\_||\_| Référent dossier : .........................................

Téléphone : ................................................... Email : ................................................

Le signataire déclare accepter les conditions générales de vente aux stages de formation de Cnam Entreprises.

Date Date

Signature et cachet de l’employeur Signature du stagiaire

Cnam Entreprises • 01 58 80 89 72 • [www.cnam-entreprises.fr](http://www.cnam-entreprises.fr/)

\*Catégorie socio-professionnelle

## Agriculteurs, horticulteurs, éleveurs

* Artisans
* Commerçants et assimilés
* Chefs d’entreprise
* Professions libérales
* Cadres de la fonction publique
* Professeurs, professions scientifiques
* Professions de l’information, des arts et des spectacles
* Cadres administratifs et commercial

d’entreprise

* Ingénieurs et cadres techniques d’en- treprise
* Professeurs des écoles, instituteurs
* Professions intermédiaires de la santé et du travail social
* Clergé, religieux
* Professions intermédiaires administra- tives de la fonction publique
* Professions intermédiaires administra-

tives et commerciales des entreprises

* Techniciens
* Contremaîtres, agents de maîtrise
* Techniciens supérieurs
* Employés civils et agents de service de la fonction publique
* Policiers et militaires
* Employés administratifs d’entreprise
* Employés de commerce
* Personnels des services directs aux particuliers
* Ouvriers qualifiés de type industriel
* Ouvriers qualifiés de type artisanal
* Chauffeurs
* Ouvriers qualifiés de la manutention, du magasinage et du transport
* Ouvriers non qualifiés de type industriel
* Ouvriers non qualifiés de type artisanal
* Ouvriers agricoles
* Cas non prévus

**CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE**

ARTICLE 1 : OBJET

Le Cnam dispense des prestations de formation qui entrent dans le cadre de la formation professionnelle et des dispositions de l’article L 6313-1 du Code du travail. Le présent document, ci-après dénommé « Conditions Générales de Vente », s’applique à toutes les prestations proposées par le Cnam au sein de son catalogue en vi- gueur, ainsi qu’à toutes les prestations spécifiquement définies pour un contractant.

La dénomination « le contractant » désigne toute per- sonne physique ou morale qui s’inscrit ou passe com- mande d’une formation auprès du Cnam.

L’offre de formation générique du Cnam est décrite sur le site internet [http://www.cnam.fr](http://www.cnam.fr/) et/ou dans les catalo- gues papier des formations du Cnam. Le nom de la for- mation, le type de certification, le contenu de la formation et les conditions d’accès y sont précisés (prérequis, vali- dation des acquis, expérience professionnelle).

Les prestations de formation ou d’accompagnement peuvent être réalisées dans les locaux du Cnam ou ceux d’un partenaire ou via des plateformes de formation à distance.

Toute prestation accomplie par le Cnam implique l’ac- ceptation sans réserve par le contractant et son adhésion pleine et entière aux présentes Conditions Générales de Vente qui prévalent sur tout autre document du contrac- tant et notamment sur toutes conditions générales d’achat.

ARTICLE 2 : INSCRIPTION

Les inscriptions peuvent être prises en charge par :

•Le contractant à titre individuel

•Une entreprise, un employeur

•Un organisme gestionnaire de fonds de formation Lorsqu’une personne physique entreprend une formation à titre individuel et à ses frais, le contrat est réputé formé lors de sa signature. Il est soumis aux dispositions des articles L.6353-3 à L.6353-9 du Code du Travail.

Dans tous les autres cas, la convention, au sens de l’ar- ticle L.6353-2 du Code du Travail, est formée par la ré- ception, par le Cnam de la convention de formation si- gnée par le contractant accompagnée si nécessaire d’un bon de commande.

Le Cnam se réserve le droit de refuser l’inscription d’un candidat qui ne se serait pas acquitté des droits dus au

titre d’une année antérieure.

ARTICLE 3 : MODALITÉS DE RÈGLEMENT

* 1. Financement à titre individuel :

le règlement du droit d’inscription (droit de base) et du coût de la formation est effectué au moment de l’inscrip- tion. Sous certaines conditions, un échelonnement du paiement peut être autorisé par l’agent comptable.

* 1. En cas de prise en charge par l’employeur ou un or- ganisme financeur

Dans le cas d’une prise en charge de la formation par un organisme financeur, l’employeur reconnaît être le débi- teur du coût de l’inscription y compris dans l’hypothèse où l’organisme financeur, n’assurerait pas tout ou partie de son financement (notamment dans le cas d’une assi- duité discontinue ou incomplète du contractant ou dans le cas de dépenses non imputables).

En cas de règlement par l’organisme financeur dont dé- pend l’employeur, il appartient à l’employeur d’effectuer sa demande de prise en charge avant le début de la for- mation. L’accord de financement doit être communiqué au moment de l’inscription et sur l’exemplaire du devis ou de la convention que l’employeur retourne dûment ren- seigné, daté, tamponné, signé et revêtu de la mention « Bon pour accord » au Cnam.

En cas de prise en charge partielle par l’organisme finan- ceur, la différence sera directement facturée par le Cnam à l’employeur. Si l’accord de prise en charge ne parvient pas au Cnam au plus tard un jour ouvrable avant le dé- marrage de la

formation, le Cnam se réserve la possibilité de refuser l’entrée en formation du contractant ou de facturer la to- talité des frais de formation à l’employeur.

En cas de subrogation de paiement conclue entre l’em- ployeur et un organisme financeur, les factures seront transmises par le Cnam à l’organisme financeur, qui informe celui-ci des modalités spécifiques de règlement. Le Cnam s’engage également à faire parvenir les at- testations d’assiduité pour la Foad, les attestations de présence émargées par le bénéficiaire de la formation financé

L’employeur s’engage à verser au Cnam le complément entre le coût total des actions de formation convention- nées et le montant pris en charge par l’organisme finan- ceur.

Le Cnam adressera à l’employeur les factures relatives au paiement du complément cité à l’alinéa précédent se- lon la périodicité définie dans la convention.

En cas de modification de l’accord de financement par l’organisme financeur, l’employeur reste redevable du coût de la formation non financée par ledit organisme.

* 1. Tarifs et conditions financières

Les tarifs en vigueur sont ceux votés par le conseil d’ad- ministration du Cnam.

Les prix des formations du Cnam ne sont pas assujettis à la T.V.A [en application de l’article 261-4-4° du Code gé- néral des impôts].

Pour les contrats conclus à l’international, les commis- sions de change sont à la charge du contractant.

Toute formation commencée est entièrement due sauf cas de force majeure dûment justifié.

ARTICLE 4 : CONDITIONS D’ANNULATION D’INSCRIP- TION

Sauf dispositions particulières stipulées dans le contrat de formation, l’inscription à la formation est effective à la date de signature, par toutes les parties, de ladite convention.

Dans un délai de 10 jours à compter de la signature, 14 jours pour les contrats conclus à distance, le contrac- tant peut se rétracter et demander le remboursement de son inscription par lettre recommandée. La demande de remboursement ne peut porter que sur les frais de for- mation. Passé ce délai, aucun remboursement n’est pos- sible sauf pour les cas de force majeure dûment reconnus par le conseil d’administration du Cnam.

* 1. Cas d’annulation du fait du Cnam

Le Cnam se réserve le droit d’annuler une formation, notamment si le nombre d’inscrits est insuffisant ; dans ce cas le contrat est résilié et le contractant est informé par écrit et est remboursé des sommes éventuellement versées sans pouvoir prétendre à toute autre indemni- sation. En cas de cessation anticipée de la formation, le Cnam rembourse au contractant les sommes indûment perçues de ce fait.

* 1. Cas d’annulation du fait du contractant

Si le contractant est empêché de suivre la formation par suite de force majeure dûment reconnue et faisant l’objet de cas admis par le Conseil Administration du Cnam, il peut rompre le présent contrat, toute annulation par le contractant doit être communiquée au Cnam par écrit. Dans ce cas, seules les prestations effectivement dispen- sées au contractant sont dues à proportion de la valeur prévue au présent contrat.

Tout autre cas d’absentéisme ne rompt pas le contrat et n’exonère pas le contractant du paiement du coût de la formation selon les modalités prévues à l’article 5.

Toute annulation d’inscription à une formation s’ouvrant à la date et au lieu prévu, qui n’aura pas été expressément communiquée par écrit au Cnam, au moins 5 (cinq) jours avant le début de la formation, entraînera le versement par le signataire de la demande d’inscription de 30% de la somme due.

ARTICLE 5 : GARANTIES OFFERTES PAR LE CNAM

* 1. La planification des formations au Cnam est prévue pour permettre une ouverture de l’ensemble de l’offre. En cas de force majeure ou pour des raisons de composition du groupe de contractants, le Cnam peut être amené à ajourner une formation et/ou à modifier le lieu de stage initialement prévu. Dans ce cas, le Cnam préviendra se- lon les cas, le contractant l’employeur, le tiers financeur au plus tard une semaine avant la date prévue. Cette si- tuation ne donnera lieu à aucune indemnité de quelque sorte. Les frais d’inscription préalablement réglés seront alors entièrement remboursés ou, selon convenance, un avoir sera émis.
	2. Le Cnam s’engage à respecter le programme com- muniqué.
	3. Les formations visant une certification ou un diplôme qui sont sanctionnées par des examens donnent lieu à des attestations de notes. Pour les autres formations, une attestation de participation est remise au contractant à l’issue de la formation.

ARTICLE 6 : Traitement des données personnelles des contractants

Les informations recueillies concernant le contractant font l’objet d’un traitement automatisé destiné au Cnam et à son DPO (Délégué à la Protection des Données) né- cessaire à l’exécution de ses missions d’intérêt public, qui a pour finalité la gestion administrative et l’organisation des formations. Ces données à caractère personnel sont destinées au Cnam. Les données concernant le contrac- tant sont conservées aussi longtemps que nécessaire pour lui permettre de poursuivre des actions de for- mations au sein du Cnam et obtenir, le cas échéant, les diplômes, certifications et attestations de réussite. Le contractant bénéficie d’un droit d’accès, de rectification, de portabilité, d’effacement de celles-ci ou une limitation du traitement.

Il peut s’opposer au traitement des données le concer- nant, à moins que des motifs légitimes et impérieux pour le traitement prévalent sur ses intérêts, droits et obliga- tions, en s’adressant au délégué à la protection des don- nées (DPO) à l’adresse :

Conservatoire national des arts et métiers Direction des affaires générales,

Service des affaires juridiques-DPO- Case 4.DGS.02.S, 292 rue Saint-Martin-75003 Paris.

Le contractant a la possibilité d’introduire une réclama- tion auprès de la Cnil.

ARTICLE 7 REGLEMENT INTERIEUR ET CHARTE IN- FORMATIQUE

Le contractant s’engage à respecter le règlement inté- rieur ainsi que la charte informatique de l’établissement. Ces documents sont consultables et téléchargeables de- puis le site national du Cnam [http://www.cnam.fr.](http://www.cnam.fr/)

ARTICLE 8 : DROIT APPLICABLE ET REGLEMENT DES LITIGES

Les contrats, conventions, et conditions générales de vente sont régis par la loi française.

La résolution amiable d’un différend relatif à l’exécution du présent contrat peut être proposée à la médiation via l’adresse mail dédiée : mediation\_paris@lecnam.net

. Elle sera traitée en priorité par le/la responsable mé- diation du Cnam. En cas de litige persistant, le contrac- tant pourra saisir le médiateur de l’Académie de Paris. Si une contestation ou un différend n’ont pu être réglés à l’amiable, le Tribunal Administratif de Paris sera seul compétent pour régler le litige, quel que soit le siège ou la résidence du contractant.

Version avril 2019

Les informations recueillies vous concernant font l’objet d’un traitement automatisé destiné au Cnam et à son DPO, nécessaire à l’exécution de ses missions d’intérêt public, qui a pour finalité la ges- tion administrative et l’organisation des formations. Ces données à caractère personnel sont destinées exclusivement au Cnam. Les données vous concernant sont conservées aussi longtemps que nécessaire pour permettre à l’élève de poursuivre des actions de formations au sein du Cnam et obtenir, le cas échéant, les diplômes, certifications et attestations de réussite. Vous bénéficiez d’un droit d’accès, de rectification, de portabilité, d’effacement de celles-ci ou une limitation du traitement le cas échéant. Vous pouvez vous opposer au traitement des données vous concernant à moins que des motifs légitimes et impérieux pour le traitement prévalent sur vos intérêts, droits et obligations. Pour exercer vos droits, contactez Cnam Entreprises par courrier postal à l’adresse Conservatoire national des arts et métiers - Cnam Entreprises - Case B2B02 - 292, rue Saint Martin - 75 141 Paris Cedex 03 ou par courriel à entreprises@lecnam.net, en mentionnant dans l’objet du courrier « Droit d’accès aux données personnelles », en joignant la copie d’un justificatif d’identité, en précisant une adresse de réponse et les motifs d’exercice de votre droit d’opposition. Vous avez la possibilité d’introduire une réclamation auprès de la Cnil.